

pas du modèle, car lorsque la population l'aura accepté, lorsqu'elle l'aura arboré, il ne sera plus temps de dire, après un an ou deux: «Eh bien, nous aurions dû avoir telle ou telle chose sur ce drapeau, au lieu de ces trois feuilles d'érable». Nous devons alors l'accepter tel quel et ne plus le changer.

C'est pourquoi nous faisons ces pressions et ces demandes. Nous prions nos collègues du côté du parti libéral d'inciter le premier ministre à former ce comité en vue de choisir un modèle qui, encore une fois, je le répète,—servira à unir le pays et non pas à le diviser, bref un modèle qui groupera tous les éléments du pays.

Je suis certain que mes amis de langue anglaise sont prêts à faire des concessions majeures et qu'ils sont prêts, comme je le disais tout à l'heure, tout en conservant ce que signifie pour eux l'attachement à leur passé et à leur origine, à trouver un modèle qui fera l'affaire des deux groupes, tout en étant accepté par la majorité du Canada.

Si ce comité est formé...

M. Choquette: Monsieur le président, je voudrais faire un tout petit rappel au Règlement, un rappel bien court.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les paroles de mon honorable ami. Je comprends que beaucoup de latitude a été accordée au cours du débat, pour discuter du sous-amendement, mais je me demande s'il ne serait pas dans l'ordre de demander à l'honorable député si, oui ou non, il est en faveur d'un référendum? Serait-il conforme au Règlement de le savoir? Il propose un modèle; cela veut donc dire qu'il est contre un référendum. Si c'est le cas, qu'il le dise.

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, dans les propositions ayant trait au plébiscite, il est question du Red Ensign, du Red Ensign modifié, des trois feuilles d'érable et de la feuille d'érable unique. Ceci dit pour la gouverne de l'honorable député de Lotbinière.

L'honorable député me demande de me prononcer. S'il avait été présent à la Chambre au début de mes observations, il aurait constaté que je me suis exprimé clairement à ce sujet; en conséquence, je n'ai pas l'intention de répéter mes observations.

De plus, monsieur l'Orateur, lorsqu'il déclare que je devrais demeurer dans les limites de la discussion concernant l'amendement et le sous-amendement...

M. Choquette: Êtes-vous en faveur du référendum, oui ou non?

Des voix: A l'ordre!

M. Vincent: Là-dessus, monsieur l'Orateur...

M. Choquette: J'ai demandé, monsieur l'Orateur, si l'honorable député était en faveur d'un référendum, oui ou non?

[M. Vincent.]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! L'honorable député de Nicolet-Yamaska a la parole.

M. Vincent: Je prierais l'honorable député de Lotbinière de lire mon discours demain...

M. Choquette: Je n'ai pas le temps.

M. Vincent: ...et lorsqu'il l'aura lu, je lui demanderai s'il est en faveur, oui ou non, de l'Union Jack comme deuxième drapeau du Canada?

M. Choquette: Monsieur l'Orateur, j'invoque d'abord le Règlement et, ensuite, je poserai la question de privilège.

Premièrement, en ce qui concerne le rappel du Règlement, il n'est pas question, à l'heure actuelle, de l'Union Jack; il n'en est nullement question dans le présent débat.

Pour ce qui est de la question de privilège, le député me posait une question à propos de l'Union Jack; c'est une question absolument illégale et qui va à l'encontre du Règlement. C'est là ma question de privilège. Le député de Nicolet-Yamaska n'a pas le droit de me poser une telle question, étant donné que l'on ne discute pas l'Union Jack à l'heure actuelle.

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Lotbinière me fait penser à un joueur de cartes qui prépare un bluff. Il dit: Ne regarde pas dans mon jeu, mais je voudrais bien voir ce qu'il y a dans le tien.

A tout événement, je demande à l'honorable député de Lotbinière—c'est très facile de répondre—de nous dire si, oui ou non, il votera en faveur de l'Union Jack comme deuxième drapeau?

(Traduction)

M. l'Orateur suppléant: Je demanderais au député de s'en tenir à ses propres observations. A mon avis, il serait difficile de maintenir l'ordre et le décorum à la Chambre si le représentant qui a la parole était libre d'inviter un autre député à prononcer un discours. Comme le représentant de Lotbinière (M. Choquette) a pris quelques instants pour répondre à la question, le député de Nicolet-Yamaska a peut-être cru que son temps de parole était épuisé. Je lui demanderais donc de terminer ses observations.

(Texte)

M. Vincent: Monsieur l'Orateur, je reviens immédiatement à la question du référendum et aux quatre propositions du sous-amendement. A mon sens, cette suggestion a beaucoup de mérite, et nous devrions l'étudier attentivement. Il ne faut pas perdre de vue le fait que nous allons adopter deux drapeaux pour le Canada, et lorsque le temps sera venu...

M. Choquette: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.